

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 21 JUILLET 2017

**OJ N°21 - AMENAGEMENT ET HABITAT. PLANIFICATION.
COMMUNE DE SARE - ADOPTION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLAN
LOCAL D'URBANISME.**

Date de la convocation : 13 juillet 2017

Nombre de conseillers en exercice : 233

Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

PRESENTS :

ABBADIE Arnaud, AGUERGARAY Léonie, ALÇUGARAT Christian, ALDACOURROU Michel, ALZURI Emmanuel, ANCHORDOQUY Jean-Michel, APEÇARENA Jean-Pierre, ARAMENDI Philippe, ARCOUET Serge, ARHANCHIAGUE Jean-Pierre (jusqu'à l'OJ N°12), ARRABIT Bernard, ARROSSAGARAY Pierre, BACHO Sauveur, BARANTHOL Jean-Marc, BARETS Claude, BARUCQ Guillaume, BAUDRY Paul, BEGUE Catherine, BEGUERIE Adrien, BÉHOTÉGUY Maïder, BELLEAU Gabriel, BERGÉ Mathieu, BERRA Jean-Michel, BERTHET André, BETBEDER Lucien, BICAIN Jean-Michel, BIDART Jean-Paul, BIDEGAIN Gérard, BIDEGARAY Barthélémy, BISAUTA Martine, BLEUZE Anthony, BONZOM Jean-Marc, BORDES Alexandre, BOSCOQ Dominique, BUSSIRON Jean-Yves, BUTORI Nicole, CACHENAUT Bernard, CAMOU Jean-Michel, CAPDEVIELLE Colette, CARPENTIER Vincent, CARRERE Bruno, CARRICABURU Jean, CARRICART Pierre, CARRIQUE Renée, CASABONNE Bernard (jusqu'à l'OJ N°13), CASET Jean-Louis représenté par POYDESSUS Dominique, CASTAGNEDE Jocelyne, CASTAING Alain, CASTEL Sophie, CAZALIS Christelle, CHANGALA André représenté par SALDUMBIDE Sylvie, CLAVERIE Peio, CURUTCHARRY Antton, DAGORRET François, DARASPE Daniel, DARRASSE Nicole, DE CORAL Odile, DE LARA Manuel, DE PAREDES Xavier, DELGUE Jean-Pierre, DELGUE Lucien, DENDARIETA Michel, DESTIZON Patrick, DONAPETRY Jean-Michel, DUBLANC Gilbert, DUHART Agnès (jusqu'à l'OJ N°14), DUHART Peyuco, DURRUTY Sylvie, ECENARRO Kotte, ECHEVERRIA Andrée, ECHEVERRIA Philippe (jusqu'à l'OJ N°31), ELGOYHEN Monique, ELGUE Martin, ELHORGA-DARGAINS Gaxuxa, ELISSALDE Philippe, ELIZALDE Iker, ERDOZAINCY-ETCHART Christine, ERGUY Chantal, ERNAGA Michel, ERREÇARRET Anicet, ESCAPIL-INCHAUSPÉ Philippe, ETCHART Jean-Pierre représenté par Jean-Baptiste HASTOY, ETCHEBER Pierre, ETCHEBERRY Jean-Jacques, ETCHEBEST Michel, ETCHEGARAY Jean-René, ETCHEMAITE Pierre, ETCHEMENDY René, ETCHETO Henri, ETCHEVERRY Maïalen, ETCHEVERRY Michel, EXILARD Pascale, EYHARTS Jean-Marie, EYHERABIDE Pierre, FONTAINE Arnaud, FOURNIER Jean-Louis, GALANT Jean-Michel, GALLOIS Françoise, GAMOY Roger, GARICOITZ Robert, GASTAMBIDE Arño, GAVILAN Francis, GONZALEZ Francis, GOYHENEIX Joseph, GUILLEMOTONIA Pierre représenté par CHARRON Martine, HARRIET Jean-Pierre, HAYE Ghislaine, HEUGUEROT Daniel, HIALLE Sylvie, HIRIART Michel représenté par GUICHARD Pascale, HIRIGOYEN Roland, IBARLOZA Iñaki, IBARRA Michel, IDIART Alphonse, IDIART Michel, IDIARTEGARAY-PUYOU Jeanne, IHIDOY Sébastien, INCHAUSPÉ Beñat, INCHAUSPÉ Henry, IPUTCHA Jean-Marie, IRIART Jean-Claude, IRIART Jean-Pierre, IRIGARAY Bruno représenté par DAGUERRE Sylvie, IRIGOIN Jean-Pierre, IRUMÉ Jacques, IRUMÉ Jean-Michel, ITHURRALDE Éric, JOCOU Pascal, JONCOHALSA Christian (jusqu'à l'OJ N°19), KEHRIG-COTTENÇON Chantal, LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste (jusqu'à l'OJ N°9), LACASSAGNE Alain, LACOSTE Xavier représenté par DUHALDE Antton, LAFITE Guy, LAFITTE Pascal,

BOUR

LAFLAQUIERE Jean-Pierre, LAMERENS Jean-Michel, LARRABURU Antton représenté par POCHELU Bernadette, LARRALDE André, LARRAMENDY Jules, LARRANDA Régine, LASSERRE Marie, LASSERRE-DAVID Florence, LATAILLADE Robert, LEIZAGOYEN Sylvie, LEJURGORY Charles, LISSARDY Sandra, LOUGAROT Bernard, MANDAGARAN Arnaud, MARTIN-DOLHAGARAY Christine, MIALOCQ Marie-José, MILLET-BARBÉ Christian, MINONDO Raymond, MIRANDE Jean-Pierre (jusqu'à l'OJ N°12), MOUESCA Colette, NARBAÏS-JAUREGUY Éric, NOUSBAUM Pierre-Marie, OÇAFRAIN Gilbert, OÇAFRAIN Michel, OLÇOMENDY Daniel, OLIVE Claude, ONDARS Yves, ORTIZ Laurent, PONS Yves représenté par ETCHÉLECU Jacques, POULOU Guy, POYDESSUS Jean-Louis, POYDESSUS Philippe, PREBENDE Jean-Louis, SAINT ESTEVEN Marc représenté par DUFOURCQ Robert, SAN PEDRO Jean représenté par BOUZIN Guy, SANPONS Maryse, SANSBERRO Thierry, SECALOT Michel, SERVAIS Florence, SUESCUN Pierre (jusqu'à l'OJ N°12), THEBAUD Marie-Ange, THICOIPÉ Michel, TRANCHÉ Frédéric, UGALDE Yves, UHART Michel représenté par CALVO Michaël, URRUTIAGUER Sauveur, UTHURRALT Dominique, VERNASSIERE Marie-Pierre, VEUNAC Jacques, VEUNAC Michel, VILLENEUVE Arnaud, YBARGARAY Jean-Claude.

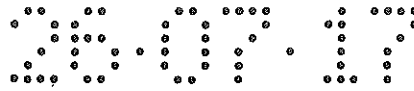
ABSENTS OU EXCUSES :

AGUERRE Barthélémy, ANGLADE Jean-François, BARATE Jean-Michel, BERARD Marc, BERLAN Simone, BRAU-BOIRIE Françoise, BRISSON Max, BRU Vincent (démissionnaire), BURRE CASSOU Marie-Pierre, CHASSERIAUD Patrick, DALLEMANE Michel, DAVANT Allande, DEQUEKER Valérie, DEVEZE Christian, DOYHENART Jean-Jacques, DUBOIS Alain, ESMIEU Alain, ESPIAUBE Marie-José, ETCHART Jean-Louis, ETCHEMENDY Jean, ETCHEPARE Philippe, FIESCHI Pierre, GETTEN-PORCHE Claudine, GOMEZ Ruben, GUILLEMIN Christian, HACALA Germaine, IRIART Alain, IRIGOIN Didier, IRIGOYEN Nathalie, ITHURRIA Nicole, IRASTORZA Didier, JUZAN Philippe, LAPEYRADE Roger, LARRODE Jean-Pascal, LAUQUÉ Christine, LESPADE Daniel, LOUSTAUDAUDINE Jean-Jacques, MEYZENC Sylvie, MONDORGE Guy, MOTSCH Nathalie, NEGUELOUART Pascal, NEYS Philippe, PEILLEN Jean-Marc, PICARD-FELICES Marie, PRAT Jean-Michel, SOROSTE Michel.

PROCURATIONS :

AGUERRE Barthélémy à APEÇARENA Jean-Pierre, ARHANCHIAGUE Jean-Pierre à IBARRA Michel (à compter de l'OJ N°13), BARATE Jean-Michel à OLIVE Claude, BERARD Marc à DONAPETRY Jean-Michel, BERLAN Simone à BÉHOTÉGUY Maïder, BRAU-BOIRIE Françoise à LACASSAGNE Alain, CASABONNE Bernard à NARBAÏS-JAUREGUY Éric (à compter de l'OJ N°14), CHASSERIAUD Patrick à BLEUZE Anthony, DALLEMANE Michel à DAGORRET François, DEQUEKER Valérie à LAFLAQUIERE Jean-Pierre, DEVEZE Christian à ETCHEGARAY Jean-René, DUBOIS Alain à ANCHORDOQUY Jean-Michel, DUHART Agnès à CASTEL Sophie (à compter de l'OJ N°15), ESMIEU Alain à ESCAPIL-INCHAUSPÉ Philippe, ETCHEPARE Philippe à JOCOU Pascal, FIESCHI Pierre à INCHAUSPÉ Beñat, GETTEN-PORCHE Claudine à GONZALEZ Francis, HACALA Germaine à GAVILAN Francis, IRASTORZA Didier à LAMERENS Jean-Michel, IRIART Alain à THICOIPÉ Michel, ITHURRIA Nicole à DUHART Peyuco, LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste à NOUSBAUM Pierre-Marie (à compter de l'OJ N°10), LARRODE Jean-Pascal à BORDES Alexandre, LESPADE Daniel à FONTAINE Arnaud, LOUSTAUDAUDINE Jean-Jacques à DUBLANC Gilbert, MEYZENC Sylvie à MILLET-BARBÉ Christian, MIRANDE Jean-Pierre à CARRIQUE Renée (à compter de l'OJ N°13), MONDORGE Guy à BUSSIRON Jean-Yves, MOTSCH Nathalie à VEUNAC Michel, NEGUELOUART Pascal à GOYHENEIX Joseph, NEYS Philippe à DURRUTY Sylvie, PICARD-FELICES Marie à ETCHETO Henri, SOROSTE Michel à UGALDE Yves (à compter de l'OJ N°8), SUESCUN Pierre à THEBAUD Marie-Ange (à compter de l'OJ N°13).

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur CARRICART Pierre.



OJ N°21 - AMENAGEMENT ET HABITAT. PLANIFICATION COMMUNE DE SARE - ADOPTION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME.

Rapporteur : Monsieur Pascal JOCOU

La procédure de modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Sare a été engagée par décision du Président de la Communauté d'Agglomération du Pays Basque en date du 20 avril 2017 pour les raisons suivantes :

- Insertion d'une Orientation d'aménagement et de programmation (OAP), ajustement du secteur Nt et évolution réglementaire pour encadrer les projets de construction et d'aménagement d'accueil touristique dans la zone emblématique du Col de Lizarrieta.

Ce projet de modification simplifiée entre dans le champ d'application de la procédure défini aux articles L 153-45 et suivants du code de l'urbanisme.

Dans le cadre de la modification simplifiée, le dossier a été mis à la disposition du public pendant un mois, du 1^{er} au 30 juin 2017 inclus.

Bilan de la mise à disposition du public :

A l'occasion de cette mise à disposition du public, le projet n'a pas fait l'objet de remarque au siège de la Communauté d'Agglomération ou d'observation par courrier postal ; une seule remarque a été portée dans le registre en Mairie de Sare ;

Vu l'arrêté préfectoral n°64-2016-07-13-01 en date du 13 juillet 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, fixant notamment ses compétences ;

Vu le champ d'application de la modification simplifiée définie aux articles L153-36, L153-37, L153-45 à L153-48 du code de l'urbanisme ;

Vu le plan local d'urbanisme de la commune de Sare révisé le 3 octobre 2014 ;

Vu la délibération-cadre de la Communauté d'Agglomération pays Basque en date du 08 avril 2017 visant à fixer les modalités de mise à disposition du public dans le cadre de la procédure de modification simplifiée du plan local d'urbanisme ;

Vu la décision d'engagement de la procédure de modification simplifiée n° 1 du PLU de Sare prise par le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays Basque en date du 20 avril 2017 ;

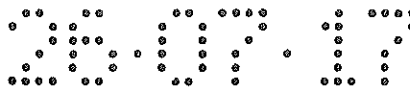
Vu la notification en date du 17 mai 2017, du dossier de projet de modification simplifiée n°1 au préfet et aux personnes publiques associées ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) en date du 8 juin 2017 ;

Vu le courrier du 31 mai 2017 par lequel Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bayonne Pays Basque fait part de son absence d'observation ;

Vu la délibération du Conseil syndical du SCoT de l'Agglomération de Bayonne et du Sud des Landes en date du 8 juin 2017 ;

Vu le courriel du 30 juin 2017 par lequel la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pyrénées Atlantiques fait part de son absence d'observation ;



Vu le porter à connaissance du public des motifs de la modification simplifiée, réalisé :

- par voie de presse locale : Sud-Ouest du 20 mai 2017 ;
- par avis d'affichage aux tableaux de la mairie de Sare et de la Communauté d'Agglomération le 19 mai 2017, ainsi que sur le site du Col de Lizarieta ;
- par mise à disposition, du 1^{er} au 30 juin 2017 inclus, à la Mairie de Sare ainsi qu'à la Communauté d'Agglomération, d'un dossier sur le projet de modification simplifiée n°1 comprenant l'exposé des motifs et le contenu du projet, ainsi que d'un registre de recueil des observations.

Vu le registre d'observation, mis à disposition du public avec le dossier de modification simplifiée n°1 du PLU de Sare, qui contient une remarque sur l'OAP et l'optimisation souhaitée de l'aménagement vis-à-vis des utilisateurs et de la sécurité ;

Considérant que l'observation émise dans le registre ne remet pas en question le principe de la modification simplifiée, et que les remarques relatives à l'OAP relèvent de la phase projet ;

Considérant qu'il n'y a pas lieu de modifier le dossier de modification simplifiée n°1 du PLU de Sare, soumis à l'avis des personnes publiques et organismes associés, et mis à disposition du public pendant un mois ;

En concertation avec la commune de Sare ;

Après en avoir délibéré, et au vu de ce qui précède, le Conseil communautaire est invité à :

- tirer le bilan de la mise à disposition du public pendant un mois du dossier de modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Sare, en constatant que l'observation formulée durant le délai de consultation du dossier ne remet pas en question l'évolution souhaitée du PLU, et que les avis des personnes publiques et organismes associés n'appellent pas d'évolution du projet ;
- adopter le dossier de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Sare ci-annexé.

En application de l'article R.153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera affichée à la Mairie de Sare et à la Communauté d'Agglomération pendant une durée d'un mois, publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération; mention de ces affichages sera insérée dans un journal diffusé dans le département.

La présente délibération sera exécutoire :

- à compter de sa réception à la Sous-Préfecture de Bayonne, si celle-ci n'a notifié aucune modification au contenu du dossier, ou, dans le cas contraire, à dater de la prise en compte par la collectivité des modifications demandées par l'Etat ;
- dès l'exécution des formalités de publicité dans la presse.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour : 205 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 1

Ne prend pas part au vote : 2

Non votants : 6

2017

Abstention : 010 ARAMENDI Philippe

2017

Ne prend pas part au vote : 090 ELISSALDE Philippe ; 164 LACASSAGNE Alain

Non votants : 005 ALDACOURROU Michel , 072 DELGUE Lucien , 076 DEVEZE Christian (103 ETCHEGARAY Jean-René), 163 LABORDE LAVIGNETTE Jean-Baptiste (199 NOUSBAUM Pierre-Marie), 215 SAN PEDRO Jean , 221 SUESCUN Pierre (222 THEBAUD Marie-Ange)

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services

Xavier ASPORD



Xh

Certifié exécutoire
Transmis au contrôle de légalité le 26 JUL. 2017
Publié le 26 JUL. 2017